

# Les syndicats d'eau potable

## Des acteurs pleins de ressources

Les quatre syndicats d'eau potable du département de Vaucluse fêtent cette année leur 70<sup>ème</sup> anniversaire. Une occasion de rappeler avec force leur mission de service public et leur ambition partagée.



Maurice Chabert, président du syndicat Durance Ventoux, Jérôme Bouletou président du syndicat Rhône Ventoux, Christian Peyron, président du syndicat Rhône Aygues Ouvèze, et Jean-François Lovisolo président syndicat Durance Luberon portent une mission de service public pour assurer une eau de qualité en quantité suffisante pour les usagers vauclusiens

Les quatre syndicats d'eau potable de Vaucluse représentent chacun des ensembles cohérents où des communes urbaines à forte densité côtoient des communes rurales. Sur les 550 000 habitants que compte le département, les 4 syndicats desservent près de 75% de la population. Environ 180 000 habitants pour Rhône Ventoux avec 42 communes, 100 000 habitants pour Durance Ventoux (28 communes), 70 000 habitants pour Rhône-Aygues-Ouvéze (37 communes) et 55 000 habitants pour Durance Luberon (21 communes). Ainsi, sur 151 communes du Vaucluse, 120 communes (+ 8 de la Drôme), sont alimentées et réparties en fonction de la cartographie des ressources du territoire.

La production totale annuelle s'élève à près de 36,5 millions de m<sup>3</sup> acheminés par plus de 5 000 km de réseau. La production est répartie comme suit :

- 15 millions de m<sup>3</sup>/an avec ses 1 640 km pour Rhône Ventoux,
- 11 millions de m<sup>3</sup>/an et 1 580 km de linéaire pour Durance Ventoux,
- 6 millions de m<sup>3</sup>/an et 1 220 km de réseau pour Rhône-Aygues-Ouvéze,
- 4,5 millions m<sup>3</sup>/an avec 700 km pour Durance Luberon.

**Des changements importants**  
Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, confor-

mément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vont être transférées vers les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.). Les syndicats comptant plus de 3 EPCI à fiscalité propre pourront perdurer. Seule la représentation au sein des comités syndicaux changera puisque les communes membres seront remplacées par les communautés de communes ou d'agglomération. Les quatre syndicats du département entrent dans cette configuration.

La pérennité de ces structures intercommunales, dont la gouvernance est publique, est primordiale pour assurer une gestion responsable, durable et cohérente de la ressource. En 70 ans, leur connaissance du patrimoine, leurs investissements dans les infrastructures, les services qu'ils assurent grâce à du personnel qualifié, leurs actions d'optimisation et de

protection de la ressource en eau n'ont cessé de croître. Face aux enjeux de la ressource en eau, les quatre syndicats se

mobilisent pour poursuivre efficacement leur mission de service public avec la constante volonté d'investir, d'entreprendre et d'innover pour les territoires et les usagers.

### Durant la Seconde Guerre mondiale

L'histoire des syndicats du département commence en pleine Seconde Guerre mondiale, à une époque où une sécheresse extrême asséchait les puits, incitant les gens à quitter leur logis, les réseaux étant alors vétustes et n'assurant qu'une desserte très limitée. L'étude de l'ensemble des ressources en eau, prescrite en 1943 par le ministère de l'Agriculture, et réalisée par M. Nourrit, ingénieur en chef du génie rural, et M. Thoral, géologue, complétée par les travaux du cabinet Merlin à Lyon, a conclu à la nécessité de s'orienter sur l'exploitation des nappes alluviales du Rhône et de la Durance. Le département a alors été divisé en quatre zones géographiques, coïncidant avec quatre vallées de pénétration :

- Les vallées de l'Aygues et de l'Ouvéze, de Bollène à Vaison-la-Romaine,
  - Les vallées de la Sorgue et de l'Auzon, de Sorgues à Carpentras et Bédoin,
  - La vallée du Calavon, de Cavaillon à Villars,
  - La vallée de la Durance, de Mérindol à Pertuis et Beaumont.
- C'est ainsi qu'est née l'idée d'améliorer la distribution d'eau potable dans le département en créant des groupements intercommunaux. Ce découpage correspond aux quatre grands syndicats actuels et associe, dans des ensembles cohérents, des communes urbaines à forte densité de population et des communes rurales.